



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

ETAIENT PRESENTS :

Le maire : Ludovic LOREAU

Les adjoints : Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY, Frédéric LEMARIÉ

Les conseillers municipaux : Béatrice COSTA, Fabienne CURIAL, Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAI, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Karine PRUDHOMME-LACLAU, Isabelle ROUVEURE, Valérie SIDO

Pouvoirs : Valérie OCTRUE à Monique LACROIX, Fabrice PIOLAT à Pascal MIDONNET, Djamil ZEBBOUDJ à Pascal GAGNOLET

STATION D'ÉPURATION

Avant le déroulement du conseil Municipal proprement dit, M. Doche de la société Montmasson fait une présentation de l'avancement de l'étude qu'il conduit pour le remplacement de la station d'épuration à l'échéance de 2024. Sa présentation sera jointe à ce compte-rendu.

Il est proposé de retenir un dimensionnement pour une capacité nominale de 6 000 EH (Équivalent Habitant), ce qui permet :

- De dépasser l'horizon 2050 (5 945 EH estimés) voire au-delà suivant le développement réel constaté,
- De correspondre largement avec la durée de vie de la station (> 20 ans min),
- D'assurer un taux de charge moyen en situation actuelle de 40%, (Charge moyenne en 2020 estimée à 2 344 EH), valeur minimale en deçà de laquelle des précautions doivent être prises pour le maintien des performances optimales.
-

Les élus ont également été amenés à étudier l'opportunité d'un projet raccordement de la commune de Saint Marcel en Dombes sur la future station d'épuration de Saint-André-de-Corcy. Saint Marcel confrontée au même problème de mise à niveau de sa station d'épuration, il paraît naturel étant donné la proximité des deux communes de tenter de mutualiser le coût des travaux et de fonctionnement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ APPEL DES PRÉSENTS :

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 20 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

➤ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Alain CORDIER se porte volontaire pour être secrétaire de séance. M. CORDIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2021 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion du 25 janvier 2021.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AD 46	9, impasse la Roussière	886 m ²	Maison individuelle
AN 89	Rue du Mont Blanc	819 m ²	Terrain à bâtir
AT 28 et AT 200	28 les Échanaux	441 m ²	Maison individuelle

Pas de question du Conseil Municipal.

➤ DÉCISIONS DU MAIRE :

- **Décision 2021-001** : contrat de vérification des aires de jeux et équipements sportifs attribué à l'entreprise SOLEUS pour un montant annuel de 932 € HT ;
- **Décision 2021-002** : contrat d'expertise zone humide avec la société ECOSPHERE pour un montant forfaitaire de 6 028 € HT dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration.

➤ TARIFS DE LA VOGUE :

- Une évolution des tarifs prenant en compte la mise en place de la redevance incitative est proposée :
Les tarifs de la précédente délibération sont maintenus.
- Il est précisé que le forfait des emplacements des forains inclut l'électricité.
- Une ligne est ajoutée pour la prise en compte de la redevance incitative : un forfait de 10 € par emplacement sur l'espace de vie sera demandé.
- Des précisions sont également apportées : interdiction des piscines sur l'espace de vie (dans le cadre de l'arrêté sécheresse), obligation de tenir les chiens en laisse sur ce même espace,

respect des gestes barrières dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

L'assemblée, consultée, ne s'oppose pas à la poursuite de l'étude de faisabilité du raccordement de la commune de Saint Marcel en Dombes comme évoqué dans la présentation introductive de M. Doche.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

➤ DÉLIBÉRATION SUR L'EXTINCTION NOCTURNE

Comme de nombreux villages du territoire, nous souhaitons éteindre l'éclairage public dans tout le village. Cette action permet de faire des économies substantielles tout en ayant un impact positif sur la biodiversité. Une consultation des habitants sur les horaires d'extinction sera mise en œuvre via une enquête en ligne (disponible jusqu'au 28/03).

La mise en application se fera le 31/03/2021. Le coût global de cette extinction s'élève à **21 900 € TTC** avec un reste à charge pour la commune de **10 803.79 € TTC** (dont environ 6000 € pour les horloges de programmation le reste étant destiné à rénover les armoires électriques vétustes). La mise en place de cette nouvelle mesure permettrait une économie de **27 606.22 €** pour une année si la formule de coupure 6 h/nuit est retenue.

Question de Valérie OCTRUE (par Monique Lacroix) : quel mode de consultation pour les personnes n'ayant pas accès au numérique ?

Réponse : un affichage sur les panneaux municipaux sera mis en place et des formulaires papier seront disponibles en mairie pour exprimer son choix.

Question de Claude LEFEVER : est-il possible de maintenir la RD 1083 éclairée toute la nuit ?

Réponse : le réseau est trop ramifié autour de cet axe, une grande partie du village resterait alors éclairée. Le coût des travaux de séparation est prohibitif. Les économies réalisées par la coupure seront utilisées prioritairement pour la rénovation de l'éclairage existant.

Vote : sur la mise en place de l'extinction de l'éclairage nocturne

Pour : 20, **Contre** : 2 (Claude LEFEVER et Chantal GAUTIER, sont uniquement contre l'extinction de la RD 1083), **Abstention** : 1 (Fabrice PIOLA).

➤ **CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes 3 dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires [les communes de Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes ainsi que le Communauté de Communes de la Dombes] ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le **10 novembre 2020**, par courrier de candidature conjointe transmis au Pôle urbanisme et aménagement du territoire de la Préfecture de l'Ain. Elles ont exprimé leurs motivations à renforcer leur rôle de polarités structurantes du territoire et se sont engagées à respecter les grandes orientations du SCOT, à savoir :

- Un modèle d'urbanisation optimisé et de qualité ;
- La promotion d'un territoire de proximité ;
- Une offre en logements pour répondre aux besoins de tous ;
- Un développement urbain durable et résilient ;
- Un niveau d'équipements et de services qui permet l'accueil de nouveaux habitants et qui répond à leurs besoins.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de l'Ain, **le 11 décembre 2020**.

Afin d'assurer la coordination de ce dispositif, les communes concernées se sont accordées pour solliciter la CCD et une convention à intervenir entre les Communes concernées et la CCD précise le rôle de chacune dans le dispositif ; un projet est proposé et joint par courriel.

La convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de L'État dans le programme Petites villes de demain. Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur **Contrat territorial de relance et de transition écologique** qui sera conclu entre l'État et les Collectivités bénéficiaires.

Traduction concrète de cet engagement et conformément aux préconisations des services de L'État, la CCD est pressentie pour porter le poste de chef de projet chargé d'animer le dispositif sur les quatre communes qui se sont portées candidates pour une durée de 18 mois.

Question de Claude LEFEVER : quelle participation financière pour les collectivités ?

Réponse : le poste de projet devrait être financé à 75 % par l'État, reste à charge 25 % pour les 5 collectivités. M. le Maire évoque une participation répartie de 5 % pour chacune des communes et la CCDombes.

Question de Michel LIVENAIS : le projet concerne la zone industrielle et le centre ?

Réponse : le projet concerne les mobilités douces, le centre bourg et la rénovation des écoles, ainsi que l'évolution de la zone industrielle.

Vote : autorisation du Maire à signer le convention Petites Villes de Demain

Pour : 21, **Contre** : 0, **Abstentions** : 2 (Monique LACROIX, Valérie OCTRUE).

➤ **INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI**

La fusion des 3 communautés de communes qui ont formé la CCDombes a eu un impact négatif sur le budget. Des mesures d'économies sont en train d'être mises en place, mais la CCDombes souhaite accroître sa capacité de financement, c'est pourquoi elle a décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur le non bâti, dont le taux passera de 1,56 % à 4,2 % en 2021. Cette augmentation devrait rapporter environ 1 million d'euros.

Un groupe de travail nommé « comité de performance » a été constitué pour surveiller l'utilisation de ces fonds et s'assurer que ces nouvelles recettes ne seront pas « saupoudrées » dans les finances mais bien destinées à des projets utiles à l'ensemble de la communauté de communes.

Claude LEFEVER demande aux élus communautaires de rappeler que suite à la fusion qui a formé la CCDombes, les habitants de l'ancienne communauté « Centre Dombes » ont déjà vu leurs impôts augmenter de manière conséquente sur les 2 dernières années.

INFORMATIONS DIVERSES

POINT SUR LES COMMISSIONS

Frédéric LEMARIÉ :

Assainissement

- Un point sur la station d'épuration é déjà été fait en début de conseil.

- Dans le cadre de la déconnexion/reconnexion en séparatif des réseaux de la Grange Denis et des routes de Neuville et Trévoux, des devis ont été réalisés allant de 13 k€ à 52 k€ en fonction des sociétés et des distances estimées.

VOIRIE :

- **Stationnement au centre du village :**

Place des Anciens Combattants

- 2 places seront réservées au stationnement des clients de la clinique vétérinaire
- 3 places proches de la RD 1083 seront instituées en zone bleue RD 1083, face agence Axa
- 3 places seront de nouveau marquées en zone bleue

- **Route de Neuville :**

La société Aintégra va être consultée pour la rénovation de la voirie suite aux travaux d'assainissement.

- **Voiries communales :**

Un bilan sera réalisé afin d'établir les priorités des axes à traiter (faïençage, détériorations, usure...)

ENVIRONNEMENT :

- **Nettoyage du bois Volet :**

Le nettoyage par les agents municipaux est en cours. Les dépôts gravats ont été éliminés, les sentiers rouverts et le bois façonné.

- **Réouverture du chemin du Mont** (zone de Moulin à vent).

Pascal GAGNOLET

FINANCES :

Réunion de la commission le 27/02 pour la préparation du budget qui sera voté en conseil municipal le 22/03.

ÉCONOMIE LOCALE :

Réunion de la commission le 12/03

POINT SUR LA FIBRE :

Les travaux d'acheminement vers les armoires progressent et devraient se terminer le 12/03.

Nous n'avons pas encore de calendrier pour le déploiement à partir des armoires. Les écarts devraient être équipés de la fibre de la même manière qu'ils le sont par le téléphone (en aérien le cas échéant).

Question de Michel LIVENNAIS : quand sont prévus les travaux de réfection des réseaux électriques par RSE aux Échanaux ? RSE m'a contacté en me disant qu'ils étaient bloqués par la municipalité.

Réponse : la commune a en effet désiré obtenir un chiffrage du surcoût d'installation de la fibre lors de ces travaux, afin d'éviter de faire de gros travaux 2 fois de suite. Maintenant que nous l'avons obtenu (montant globale de 166 k€), nous allons revenir vers l'association syndicale pour évoquer une participation des habitants à ce financement.

Djamila ZEBBOUDJ (absente, point fait par M. Le Maire)

Plan de la commune

Il est en cours de finalisation et devrait être prêt début avril.

Le financement par les entreprises est bouclé, aucun autre démarchage ne doit être fait à ce sujet.

CORCY NEWS :

L'exemplaire paraîtra à la fin du mois de mars.

Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Un transformateur (au passage à niveau de la route de Monthieux) a été peint par l'artiste qui a réalisé la couverture du bulletin municipal.

Le CMJ se réunira le 13/03 pour déterminer 3 autres postes de transformation à décorer cette année.

Evelyne ESCRIVA :

Projet Écoles numériques :

Une subvention municipale de 15 k€ sera attribuée à ce projet suite à l'approbation par l'inspection académique.

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) :

La pose de la première pierre aura lieu le mercredi 10/03 en présence de M. Jean DEGUERRY, président du conseil départemental.

Projet Éducatif de Territoire :

Arrivera à son terme fin 2021.

Les écoles sont sollicitées pour un retour d'expérience sur leur démarche au vu du succès qu'elles ont rencontré.

Rénovation du Groupe Scolaire :

Un comité de pilotage est en place, il fera intervenir :

- les directeurs d'écoles
- des représentants des enseignants,
- un représentant des accompagnants d'élèves en difficulté,
- une représentante des ATSEM,
- des représentants des parents d'élèves et de l'ALEJ,
- des représentants du PEJ,
- le directeur technique,
- un ou plusieurs élus.

Il aura à prendre en compte 4 thématiques :

- **fonctionnalités** : qu'est-ce que l'école aujourd'hui ? que veut-on faire dans la structure ? Quels projets ? Quelles pièces doit-on trouver pour quel usage ? Adapter les fonctionnalités au projet social et éducatif et non pas l'inverse.
- **environnement / extérieurs** : quels matériaux ? Quelles performances énergétiques ? Quelle température hiver et été ? Quels aménagements dans la cour ? Quels revêtements ? Penser à la durabilité des matériaux dans le temps et à leur coût d'entretien. Penser à la qualité de l'air, aux provenances...
- **organisation interne** : quels schémas de déplacements dans la structure mais aussi autour ? Quelles pièces reliées avec quels espaces ? Favoriser la facilité de déplacement, la clarté de

l'organisation interne pour faciliter la vie des enfants comme des adultes, répartir les commodités, penser modularité/multi usages, penser accessibilité en temps de crise sanitaire...

- **dimensionnement** : quelle surface pour chaque pièce ? Combien de pièces ? Combien de classes ? Adapter la taille et le nombre des pièces aux évolutions anticipées du nombre d'habitants...

Gaëlle GOY :

Associations :

La commission se réunira le 13/03 pour statuer sur les demandes de subventions

Action sociale :

Mise en place du registre des personnes dépendantes en cours.

Alain CORDIER :

Bâtiments :

- *La commission bâtiments* s'est réunie fin février. Elle a passé en revue les différents édifices de la commune pour proposer les travaux qui seront réalisés en 2021 et figureront au budget à voter le 22/03.
- *Salle polyvalente* : la société Morel qui a installé les nouvelles baies vitrées doit intervenir cette semaine pour terminer les travaux.
- *Salle Mont Blanc* : la réfection de la toiture (fuites) est toujours à l'étude. La société consultée pour l'application de la résine comme initialement prévu a décliné sous le motif que la solution technique retenue n'était pas fiable. Elle a proposé une autre solution, déjà utilisée sur d'autres bâtiments, à base d'isolant + membrane PVC. Cette solution n'est pas approuvée par le bureau de contrôle.

Urbanisme :

- Le permis d'aménager modificatif du domaine d'Alicia (La Forge) a été délivré. Les premières maisons individuelles sont en cours de construction et le transformateur qui alimentera l'ensemble devrait être installé prochainement.
- La municipalité envisage une modification du Plan Local d'Urbanisme concernant notamment la parcelle où devrait être construite la station d'épuration, le centre bourg et la rénovation du groupe scolaire, ainsi qu'une adaptation des règles visant à favoriser l'homogénéité des bâtiments de la zone industrielle.

TOUR DE TABLE

Karine PRUDHOMME-LACLAU :

- les passages piétons de la place de la Croix-Blanche et de la route de Tramoyes sont dangereux.
- souhaite savoir si la fibre desservira bien la route de Tramoyes.

Réponse : oui, l'artère principale arrivant par la route de Tramoyes a été déviée vers les Échanoux pour limiter les coûts des travaux, mais la répartition sera la même.

Claude LEFEVER :

Y a-t-il eu des avancées avec M. Delajarte ?

Réponse du maire : une médiation est en cours, nous ne pouvons pas donner d'informations supplémentaires, nous attendons le retour du procureur de la république.

Michel LIVENAIS :

Des trous importants sont à boucher chemin de la Bervillière.

Réponse de M. LEMARIE : des agents ont bouché des trous devant la ferme car une ornière se formait. Il est prévu d'en boucher d'autres.

Bertrand MOLINIER :

Le nettoyage du bois Volet est très bien, mais une chaîne a été installée bloquant l'accès au chemin d'exploitation.

Réponse de M. LEMARIE : cette chaîne est présente pour éviter de nouveaux dépôts sauvages en attendant la pose de rochers délimitant l'aire de stationnement.

Monsieur le maire tient à rendre hommage à M. **Philippe BOYER** récemment décédé et qui s'était impliqué dans la commune, notamment en développant l'association des Randonnistes sous sa présidence, mais aussi dans l'association Habitat et Humanisme, avec la rénovation de l'appartement de la gare. Sa disparition laissera un grand vide.

Clôture du conseil municipal à 22h35

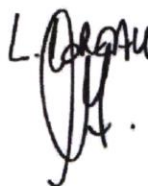
Le secrétaire de séance,

Alain CORDIER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-André-de-Corbigny. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORBIGNY" and "1870". A large, stylized blue signature is written over the stamp.

Le Maire,

Ludovic LOREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Loreau", is written below the name of the Mayor.